

Commune
De
TORCE EN VALLEE

**Délibérations
Du Conseil Municipal**



Date de convocation
30 Octobre 2023
Date d'affichage
30 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le sept novembre deux mil vingt-trois, à vingt heures précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le trente octobre deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice	15
Présents	10
Votants	13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID et Vincent GUILLERME

Absents et excusés :

Annick CUISNIER donne pouvoir à Émilie LOPES pour voter en ses lieu et place.
Aurélia BUTET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.
Yves GICQUEL donne pouvoir à Vincent GUILLERME pour voter en ses lieu et place.

Absents : Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF

Le président a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.
Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**MISE A DISPOSITION PERSONNEL SIAEP
2023 - 66**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Syndicat de la région de Vive Parence sollicite la commune pour le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel.

Dans un premier temps, un agent administratif du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2025 inclus, en tout ou partie de son temps de travail, à raison de 17 h par semaine. Cet agent assurera toutes les missions administratives du SIAEP de la région de Vive Parence telles que développées dans la convention de mise à Disposition.

Et dans un second temps un agent technique du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2025 inclus, en tout ou partie de son temps de travail, à raison de 2 h par semaine pour l'entretien des locaux du syndicat.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :**

APPROUVE le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition d'un agent administratif et d'un agent technique conclu avec le SIAEP de la Région de Vive Parence ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette décision

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER